

DEPARTEMENT DE L'ISERE



CCAS
MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le 13/06/2024 sur le site internet

ID : 038-263801003-20240604-2024_011-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 03 JUIN 2024
N°011 / 2024**

Nombre d'élus: 11	Présents : 6	L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-sept heures, l'Assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nadine REUX, présidente du CCAS de Charnecles.
Absent(s) : 4	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 29/05/2024		

Etaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, FAISST Séverine, ROBIN Marie-Christine, SPINA Hélène, RICHARD Bertrand.

Ont donné procuration :

BLANCHET Anne-Marie a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

POMMIER Cédric, BONNET Sylviane, RÉALE Jacqueline, BERTIER Denis.

Secrétaire de séance : LABBÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 25 MARS 2024

Madame Nadine REUX, Présidente du CCAS, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 05 mars 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 07 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention ».

DELIBERATION 2024-011 : CONCOURS DE PETANQUE 2024 : ORGANISATION ET TARIF D'INSCRIPTION AU CONCOURS

VU la proposition de la municipalité d'organiser un concours de pétanque ;

VU les crédits inscrits au budget primitifs 2024 du CCAS ;

CONSIDERANT les réunions de travail qui se sont tenues entre les représentants du CCAS et la collectivité de Charnècles concernant l'organisation du dit concours.

Madame la Présidente **DIT** que l'organisation d'un concours de pétanque pourrait permettre aux habitants de partager un moment convivial, propice aux rencontres et à la détente.

Elle **RAPPELLE** aux membres du Conseil que des réunions de travail ont eu lieu préalablement à cette assemblée et ont permis d'aboutir aux propositions ici présentées.

Elle **PROPOSE** donc à l'assemblée de valider l'organisation de cette manifestation fixée au 16 juin 2024 dans les conditions suivantes :

- Le concours se déroulera dans le Citypark 14 à 19 h ;
- Les participants au concours doivent former une équipe double composée d'un homme et d'une femme ;
- Les participants doivent habiter la commune de Charnècles ;
- Les participants doivent s'acquitter de frais d'inscription d'un montant de 5€ par équipe. Le paiement sera établi par chèque à l'ordre du trésor public ;
- Une buvette sera proposée aux participants et organisée par les membres du CCAS ;

Elle **DIT** qu'en cas d'aléas météorologiques, le concours pourra être reporté à une date ultérieure choisie après discussion entre le CCAS et la collectivité de Charnècles. Les modalités qui seront décidées lors de ce conseil resteront inchangées hormis la date.

Elle **PRECISE** qu'un panier gourmand sera remis à chaque équipe demi-finaliste.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 07 voix pour » ; « 00 voix contre » et « 00 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTE d'organiser la manifestation dans les conditions précitées avec l'organisation d'une buvette tenue par les membres du CCAS.

FIXE à 5 euros TTC par équipe le tarif de l'inscription au concours.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 10/06/2024.

La présidente,
Nadine REUX.

NR

